KlimaPrêt à taux réduit

Fiche annexe KPTR-2017 Personne morale

Réservé à l'Administration				
Dossier numéro AEV :				
Dossier numéro ML :				

Fiche <u>à remplir par le demandeur</u> et à joindre à la demande principale (DEPA – Personne morale)

1. Informations concernant le(s) demandeur(s)										
	Dénomination de la pers	onne morale et	de son représentant légal	No.	No. d'identification national					
1.01										
	2.	Les mesures	d'assainissement et insta	allations technique	es					
Avez	-vous déjà demandé l'aide concer	nant le conseill	er en énergie auprès de l'Admi	nistration de l'environ	nement ?	Oui Non				
MESI	JRES D'ASSAINISSEMENT									
2.01	Mesures d'assainissement prévu	es/réalisées	Veuillez annexer le rapport concluant du conseiller en énergie agréé ainsi que les offres de prix pour les mesures d'assainissement							
2.02	Montant total des mesures d'ass	ainissement				EUR				
INST	ALLATIONS TECHNIQUES		<u> </u>							
2.03	Veuillez annever le rannort concluant du conseiller en énergie agréé ainsi que les offres de nriv nour le				es de prix pour les mesures					
2.04	Montant total des installations to	echniques	EUR							
3. KlimaPrêt à taux réduit										
3.01	Nom de l'institut financier									
3.02	No. du compte prêt (IBAN)									
3.03	Montant initial du prêt									
3.04	Durée totale du prêt		ans	au taux d'intérêt de		% par an				
	Veui	lez ioindre un	certificat de l'institut financier i	relatif au prêt en guest	tion					

Concernant les pièces à fournir pour l'instruction de votre demande, veuillez vous référer au document «Pièces à joindre»

Version 20170113 KPTR-2017-Personnes morales

4. Signature(s)

Le demandeur déclare par la présente

- que le présent formulaire est dûment rempli et que toutes les indications fournies sont véridiques ;
- que les copies jointes sont conformes aux originaux ;
- d'informer sans délai le « Guichet Unique des Aides au Logement », en l'occurrence le gestionnaire du dossier, de tout changement susceptible d'influencer l'octroi, le maintien, la modification ou la suppression de l'aide ;
- avoir connaissance que :

4.01

- tout formulaire de demande et/ou fiche annexe incomplet(e) lui/leur sera retourné(e) intégralement ;
- les renseignements fournis par le(s) demandeur(s) sont traités conformément à la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et qu'ils sont conservés dans une banque de données autorisée par règlement grand-ducal;
- la fiche COLL est jointe lorsqu'il s'agit d'une copropriété respectivement d'un ouvrage collectif;
- un mandat ou une procuration de chaque (co)propriétaire est joint, lorsqu'il s'agit d'une copropriété respectivement d'un ouvrage collectif;
- avoir fait toutes les déclarations qui précèdent de bonne foi, et qu'il(s) s'engage(nt) à fournir toute information ou pièce justificative en cas de première demande du Ministre du Logement, de l'Administration de l'environnement respectivement des services compétents. En outre, il(s) autorise(nt) ces services à (faire) vérifier régulièrement la véracité des données fournies partout où besoin en sera.

Fait a		, ie	
	Signature (et cachet de	e la personne morale)	

Version 20170113 KPTR-2017-Personnes morales